



**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05/02/24
PROCES-VERBAL**

Le cinq février deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 16 au point n° 1 et 17 du point n° 2 au point n° 4

Nombre de votants : voir détails dans le corps du procès-verbal

Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise (absente excusée au point n° 1), GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration



Ordre du jour :

- Marché d'achat, d'installation et de maintenance des photocopieurs multifonctions – avenant n° 1 au lot n° 1
- Marché de fourniture d'un véhicule pour les déchetteries
- Marché de fourniture d'un système de compaction des cartons pour les déchetteries d'Orpierre et Serres
- PCAET : convention avec Voltalis pour le déploiement d'une solution de réduction de consommation de chauffage
- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte rendu de la réunion du bureau communautaire du 04 décembre 2023.

Le PV est adopté et signé par le président et le secrétaire de séance.



1. Marché d'achat, d'installation et de maintenance des photocopieurs multifonctions – avenant n° 1 au lot n° 1

Votants : 17 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)

Par délibération n° 27.23 du 5 juin 2023, le Bureau communautaire a approuvé le lancement du marché d'achat, d'installation et de maintenance des photocopieurs multifonctions utilisés par les différents services de la CCSB, et a autorisé le Président à signer et notifier le marché.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 6 juillet 2023 avec deux lots :

- Lot n° 1 : Photocopieurs « modèle standard » ;
- Lot n° 2 : Photocopieurs « modèle évolué ».

Par décision SMG n° 21/2023 du 25 septembre 2023, le Président a attribué les 2 lots à l'entreprise « Original system » pour un montant estimé à :

- 40 568 € HT (soit 48 681,60 € TTC) pour le lot n° 1 ;
- 19 992 € HT (soit 23 990,40 € TTC) pour le lot n° 2.

Le marché a été établi pour une durée de 2 ans, reconductible tacitement 2 fois 12 mois, soit pour une durée maximum de 48 mois.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les usagers de l'Espace France Services de Laragne-Montéglin, il conviendrait d'acquérir une licence permettant d'imprimer un fichier PDF directement depuis une clé USB.

Cette acquisition implique un avenant au lot n°1 du marché des photocopieurs de la CCSB. Le montant de cet avenant serait de 390 € HT (soit 468 € TTC), soit une hausse de 0,96 % par rapport au montant du marché initial.

L'avenant serait passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique et prendrait effet dès sa notification.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Photocopieurs modèle standard » du marché d'achat, d'installation et de maintenance de photocopieurs multifonctions de la CCSB, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le Président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise « Original system », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

2. Marché pour la fourniture d'un véhicule pour les déchetteries

Votants : 18 (1 procurement) – Suffrages exprimés : 18 (18 pour)

Dans la perspective d'optimisation du service de gestion des déchetteries, il est proposé d'acquérir un véhicule de type utilitaire doté d'une benne fermée pouvant basculer au sol avec un système ampli roll. Ce véhicule permettrait aux agents qui travaillent sur les déchetteries de charger et décharger du matériel, ainsi que de rationaliser les déplacements pour les petits travaux, les réparations et/ou les entretiens annexes.

Le coût de cette opération est estimé à 70 000 € HT (soit 84 000 € TTC).

L'achat et la livraison de ce véhicule nécessitent le lancement d'une consultation en procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché pour l'acquisition d'un véhicule destiné aux déchetteries ;
- autorise le Président à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, selon lui ou le Vice-Président délégué, et en application des critères énoncés dans la règlement de consultation ;
- autorise le Président à signer et notifier le marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

3. Marché de fourniture d'un système de compaction des cartons pour les déchetteries d'Orpierre et Serres

Votants : 18 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 18 (18 pour)

Dans le but d'optimiser la collecte des déchets de cartons en déchetteries d'Orpierre et de Serres, il est proposé d'acquérir un système de compaction composé d'un compacteur fixe et de deux bennes. Ce système permettrait de recevoir également les flux de films ou de plastique de toute taille et de tout grammage, issus des ménages et des professionnels. Chaque type de déchet serait trié séparément.

Le coût de cette opération est estimé à 60 000 € HT (soit 75 000 € TTC).

L'achat et la livraison de ce système de compaction nécessitent le lancement d'une consultation en procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de fourniture d'un système de compaction des cartons pour les déchetteries d'Orpierre et de Serres ;
- autorise le Président à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon lui ou le Vice-Président délégué et en application des critères énoncés dans la règlement de consultation ;
- autorise le Président à signer et notifier le marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

4. PCAET : convention avec Voltalis pour le déploiement d'une solution de réduction de consommation de chauffage

Votants : 18 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 18 (18 pour)

La société Voltalis propose à la CCSB une convention de partenariat pour le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique au profit de la transition écologique sur son territoire.

La solution proposée par Voltalis consiste à générer des économies d'électricité chez les consommateurs aux moments où le système électrique en a besoin, par le pilotage à distance de radiateurs électriques.

Pour ce faire, Voltalis installe, sans frais, un boîtier électrique sur les radiateurs des habitants et/ou entreprises qui le souhaitent. Par la suite, de courtes coupures (non ressenties par l'utilisateur) sont réalisées à distance et permettent de réduire les pics de consommation du système électrique, tout en réduisant la consommation. L'installation permet également de profiter d'un thermostat connecté. Par la synchronisation et l'agrégation de ces petites économies d'énergie sur des dizaines de milliers de logements, RTE rémunère Voltalis pour les services rendus au réseau électrique.

Le rôle de la CCSB dans cette convention est de relayer l'information pour permettre de communiquer à l'échelle du territoire sur ce dispositif, avec l'objectif d'équiper 300 résidences principales. En contrepartie, la CCSB disposera de rapports annuels sur le nombre d'installations mises en place ainsi que sur les économies d'énergie réalisées permettant de tendre vers les objectifs du Plan Climat. La solution Voltalis permet d'éviter jusqu'à 70 % d'émission de CO₂ dans un logement équipé par rapport à un logement non équipé.

La convention proposée ne comporte ni contrepartie financière, ni exclusivité. Elle serait établie pour une durée de 3 ans, avec possibilité de reconduction.

Jean-Michel MAGNAN demande si les communes peuvent aussi bénéficier de la solution proposée par Voltalis.

Jean-Yves SIGAUD précise que cette solution concerne tous les radiateurs mais que d'autres systèmes sont en train d'être développés.

Jean SCHULER s'interroge sur l'économie attendue.

Jean-Yves SIGAUD répond que chaque radiateur est pilotable à distance. Au final, l'économie est plus collective qu'individuelle.

Philippe MAGNUS demande comment est mis en place le boîtier.

Jean-Yves SIGAUD explique qu'un électricien passe sur chaque installation.

Jean SCHULER souhaite savoir comment sera réalisée la communication auprès de la population.

Jean-Yves SIGAUD précise que c'est Voltalis qui sera en charge de communiquer sur le dispositif, l'objectif étant de pouvoir équiper 300 foyers sur le territoire.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- approuve la convention de partenariat avec Voltalis pour le déploiement d'une solution de réduction de consommation de chauffage sur le territoire ;
- autorise le Président à la signer.